

Légende

**Carte des titres miniers**

**Statut:**  
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion, D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité, B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué, P-Eu égard de renouvellement, U-Refusé

**Statut:**  
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

**Statut de site d' extraction:**  
O1 Ouvert sous conditions, O2 Ouvert, F1 Fermé, N1 Non autorisé, T1 En traitement

**Contrainte à l'activité minière**

**Contrainte majeure**

- Territoire réservé à l'Etat ou soustrait au jacobonnement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
- Périmètre urbain
- Territoire soustrait au jacobonnement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel de la recherche et d'exploitation minières pour la pétrole et gaz naturel (sans permis)
- Territoire où le droit de jacobonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
- Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
- Territoire incompatible avec l'activité minière

**Contrainte mineure**

- Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti aux conditions et obligations déterminées par le ministre
- Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

**Entente d'Eeyou Istchee Baie-James**

- Terres de catégorie II
- Terres de catégorie III

**Entente Première Nation Abitibiwinini**

- Entente Piigonan

**Entente de principe d'ordre générale (EPOG)**

- Nississinan de Bétiamaite, Essipik, Mashewatsiuh, Nutsishkuan

**Frontières**

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998 est de 20°58' orient avec une variation annuelle déclinatoire de 4,07  
 Système de référence géodésique North American 1983  
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)  
 ZONE 18  
 48°30'00" Coordonnée géographique  
 488000m E. Coordonnée U.T.M. Zone 18

**Echelle 1:50 000**  
 1000 0 1000 2000 3000 mètres

**AVIS IMPORTANT**  
 Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

3304	3305	3302
3303	3304	3305
3302	3301	3303

